



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

L'an Deux Mil Seize, le lundi 29 février à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 23 février Deux Mil Seize, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH – M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN – M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET - M. MERCIER – Mme KHACHAB - M. BELOUAHCHI – Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT - Mme SALOMON - Mme LOBGEOS - Mme TOURE – Mme DAILLY - M. GAMBIER - Mme SALMONA – Mme NIDALHA - M. GODARD.

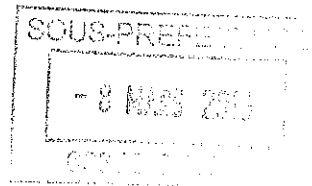
ETAIENT REPRESENTES : M. BENOIST représenté par M. Kordjani – M. TOUBACHE représenté par M. Belouahchi - M. LABET représenté par Mme Nidalha.

ETAIENT EXCUSES : M. TUIL – Mme SAUVAGE – M. CANONE.

ETAIENT ABSENTS : M. HEUTEUR – M. VIELLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

•••



01 – BUDGET PRIMITIF 2015 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, une séance particulière, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu le lundi 21 mars 2016. Le DOB est un moyen de laisser la parole aux habitants, de bâtir ensemble le budget. Les réunions de quartier n'ont pas connu le succès attendu. Les habitants se mobilisent plus facilement pour des groupes de travail, des réunions concernant un projet d'aménagement de leur quartier ...

Une interruption de séance permettra de laisser la parole aux personnes présentes à cette séance particulière du conseil.

En plus de ce débat, il y a eu des rencontres avec les habitants, le personnel communal et les associations, les enseignants et des visites de quartier.

Monsieur le Maire dénonce cette année encore la baisse importante des dotations de l'Etat qui contraint les villes à faire des choix pour économiser et équilibrer leur budget. La ville prévoit de faire des économies mais c'est intenable ! 11 milliards en moins pour les collectivités territoriales, 460.000 € par an pour notre ville ! Et par contre, 40 milliards d'euros pour le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) sans aucun résultat pour l'emploi !!

Par ailleurs, le Conseil départemental revoit à la baisse l'attribution des subventions aux associations et aux villes.

Les villes sont contraintes d'adopter des mesures gravissimes afin d'équilibrer leurs budgets. Montataire veut garder ses services à la population et maintenir ses actions envers les associations, cela passe par des économies drastiques dans tous les secteurs et en particulier sur la masse salariale.

L'augmentation de la fiscalité sera peut-être une mesure à prendre.

Les collectivités diminuent leurs investissements, les programment sur plusieurs années, diminuent les travaux de maintenance du patrimoine ce qui entraîne une baisse sensible de l'activité des entreprises du BTP et donc de l'emploi !! C'est toute l'absurdité de ces baisses de dotations.

La parole est laissée à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative, puis à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire chargé des finances.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation : réunions de quartier, rencontres avec les élus dans les quartiers, rencontre avec les agents communaux et les bénévoles associatifs.

Elle présente les différents thèmes qui ont émergé des différentes réunions :

- l'aménagement du territoire : mise en place du système RESAGO, transport à la demande dans le quartier de Magenta.
- Bien vieillir – santé : le projet de l'EHPAD qui reste une priorité pour les anciens de notre ville.
- Développement économique – emploi : la ville soutient toute initiative créatrice d'emplois (commercialisation du programme du parc d'activités Colvert, voie nouvelle Irène et Frédéric Joliot-Curie).
- Logement, habitat, cadre de vie : la sécurité aux abords des écoles, stationnement des voitures épaves et ventouses (60 véhicules enlevées en 2015).
- Associations : la ville tente de maintenir pour l'année 2016, les subventions versées et les aides indirectes mais qu'en sera-t-il en 2017 ?
- Enseignants : les enseignants font aussi des propositions d'économie même si la ville a déjà réduit ses aides à l'éducation. En maternelle, les enseignants souffrent du non remplacement des ATSEM absents pour maladie, congé maternité ...
- Agents communaux : grosses inquiétudes chez les agents (réduction de la masse salariale : plus de travail avec moins de moyens) qui sont force de propositions en terme d'économies.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à monsieur Azide Razack pour présenter les orientations et les conditions de réalisation du budget 2016 à l'aide du diaporama annexé.

Comme chaque année, il est rappelé les principaux objectifs de la municipalité :

- Maintenir nos services publics,
- Maintenir l'entretien du patrimoine communal,
- Maîtriser la dette.

Or, ces objectifs, au vu de la baisse des dotations de l'Etat, ne pourront être atteints qu'avec une amélioration de l'autofinancement. Il est ainsi proposé les mesures d'économie suivantes, par rapport aux propositions initiales :

Réajustements :

- De la masse salariale : -100.000 € (après une économie de 400.000 € en 2015),
- Des budgets des services au réalisé 2015 : - 76.000 €
- Intérêt de la dette : - 10.000 €
- Lissage des investissements : - 689.000 €

Total des mesures correctives proposées : - 875.000 €

La question de la hausse de la fiscalité reste posée.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Une soixantaine de personnes dont des présidents d'associations étaient présentes.

Les interrogations soulevées abordaient différents thèmes tels que :

- Le projet de l'école de musique,
- Le réaménagement de l'école Jean Jaurès avec la nouvelle école de musique,
- Le combat pour la construction d'un EPHAD,
- Craintes des présidents d'associations,
- La maison de santé,
- L'installation d'entreprises,
- La diminution des dotations de l'Etat, la diminution des subventions du conseil départemental,
- La ville a été remerciée pour son soutien aux associations, non seulement par le biais de subventions, mais aussi par la mise à disposition de locaux et autres services rendus. Cela contribue à renforcer la solidarité et à maintenir un tissu associatif fort et dynamique.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures 30 par monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016 proposées par monsieur le Maire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 8/03/2016

Publié ou notifié le :

..... 11/03/2016

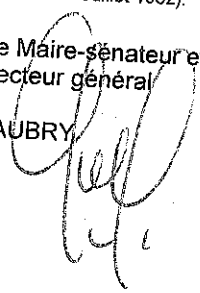
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/03/2016

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire-sénateur et par délégation
Le Directeur général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Jean Pierre BOSINO

Maire,
Sénateur de l'Oise

